

LE COURRIER DES VERNOIS 19



ÉDITO

Dans la nuit du 18 février, trois jeunes mineurs ont mis le feu au court couvert du tennis club de Verny ainsi qu'au chalet adjacent, et ont fracturé une salle mobile de l'école.

Les dégâts sont considérables, non encore estimés à ce jour.

Quelques minutes auront suffi pour anéantir le travail des entreprises, des élus, et dilapider l'argent des contribuables.

Quelques minutes auront suffi pour réduire à néant de nombreuses heures de travail des bénévoles du club qui avaient construit eux-mêmes le club house situé à l'intérieur du court.

Cet acte incompréhensible et inadmissible sera puni comme il se doit. Plainte a été déposée par la municipalité. L'instruction suit son cours et la justice fait son travail.

Je rappelle qu'à chaque acte de malveillance, la commune porte systématiquement plainte car le vandalisme coûte cher à la collectivité et ne doit pas rester impuni, même si jusqu'à présent il était de moindre importance.

Une participation citoyenne est également souhaitable car il ne faut pas hésiter, quelle que soit l'heure, à appeler la gendarmerie. Certains faits ou situations anormales signalés à temps pourraient éviter des catastrophes.

N'oublions pas pour autant que la très grande majorité des jeunes de Verny est respectable et que notre jeunesse ne doit pas être montrée du doigt pour autant.

Bien sincèrement,

Notre maire :
Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine
Conseillère Régionale de Lorraine

Responsable de la publication :
Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINÉ
Articles et photos : les conseillers municipaux
Mairie de Verny - 6 rue de la Mairie - 57420 Verny
Tél : 03 87 52 70 40
Fax 03 87 52 42 10
mairie.verny@wanadoo.fr
http://www.verny.fr

ÉLECTEURS : Le choix

« Votre carte d'électeur est plus importante que votre carte d'identité.

Si vous ne vous en servez pas, un jour vous n'aurez plus de carte d'identité »

(Lucie AUBRAC - en réponse à des étudiants)

Depuis plusieurs années, la participation électorale s'effrite, la confiance envers les institutions et les élus diminue, l'engagement social et civique s'affaiblit. Or, la pire des attitudes est l'indifférence : « laisser faire », « baisser les bras », « je n'y peux rien - je me débrouille seul ».

Rappelons que le vote est le moyen pour tous les citoyens d'un pays de faire entendre leur voix. Le vote est un droit donné à chaque électrice, électeur, sans distinction. Il est le même pour TOUTES et TOUS ! C'est l'occasion pour l'électeur d'exprimer son choix par un vote d'adhésion et non par un vote de rejet : voter pour un homme, une femme qui correspond le mieux à son projet de société et ne pas se satisfaire de voter contre un tel, une telle que l'on veut sanctionner.

Faire un choix, donner sa voix.

L'électeur choisit ainsi de construire son propre destin !



Le 16 mars en Mairie : remise de leur première carte d'électeur et livret citoyen aux jeunes vernois

ÉLECTIONS : mode d'emploi

Election présidentielle :

1^{er} tour le 22 avril - 2^{ème} tour le 6 mai

Elections législatives :

1^{er} tour le 10 juin - 2^{ème} tour le 17 juin

Pour ce moment privilégié de notre démocratie, nous rappellerons quelques petites règles :

- Vous ne pouvez voter que si vous êtes inscrits sur les listes électorales. Les nouveaux électeurs sont normalement inscrits d'office sur la liste de la mairie de leur domicile, il convient cependant de vérifier cette inscription.

- La carte d'électeur est envoyée par courrier, elle doit arriver à votre domicile au moins trois jours avant le scrutin. Il est toujours possible de voter uniquement avec sa carte d'identité, le cas échéant. Dans une commune de moins de 3500 habitants, la carte d'électeur est suffisante pour voter.

- Il est possible de voter par procuration, dans ce cas choisissez un « mandant » qui votera à votre place. Celui-ci doit faire partie de la même commune que la vôtre, mais pas nécessairement du même bureau de vote. Vous devez vous présenter dans une gendarmerie ou un commissariat de police de votre choix pour établir cette procuration. Faites le plus rapidement possible, de manière à ce qu'elle soit acheminée dans les délais.

Deux bureaux de vote à Verny

C'est une grande nouveauté, Verny disposera dorénavant de deux bureaux de vote, ouverts de 8h à 18h. Le code électoral préconise de

ne pas excéder le nombre de 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau, or pour les prochaines échéances électorales, nous serons 1488 inscrits. Pour le bon déroulement des opérations, il devenait urgent d'ouvrir ce deuxième bureau.

Votre numéro de bureau de vote est inscrit sur votre carte électorale :

- le bureau n°1 est situé comme à l'accoutumée à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

- le bureau n°2 est situé au Groupe Scolaire, rue du Château, dans le hall de l'école élémentaire.

Les électeurs des quartiers suivants : rue de la Mairie, rue de la Fontaine, rue du Révérend Père Mangin, rue Nationale, rue de La Plénière, rue des Chenevières, chemin de Goin, chemin de Ronfousse, rue du Moulin, rue de Lorraine, rue des Acacias, place de la Horgne, place de la Tour en Bois, place de la Garenne, « Les Hauts Chênes », rue de Laurilla voteront au bureau n°1 (Mairie).

Les électeurs des quartiers suivants : rue de Metz, rue des Barrasses, rue des Sources, rue d'Orceval, clos du Parc, rue du Château, rue de la Gare, rue C. Obelliane, rue F. Munier, rue d'Avigy, rue Prost, rue de Fériet voteront au bureau n°2 (Ecole).



VRAI / FAUX

Aujourd'hui, voter au suffrage universel nous semble tellement normal que nous avons perdu de vue les origines, finalement récentes, de l'exercice de ce droit républicain et de ce devoir civique qu'est le vote. Quelques idées souvent exprimées méritent d'être confirmées ou corrigées :

1) Le suffrage universel est né avec la Révolution de 1789

FAUX : il a été évoqué dans la Constitution de 1793 qui n'a jamais été appliquée. Pendant la période révolutionnaire, le vote était réservé aux hommes de plus de 25 ans payant un certain niveau d'impôts.

2) La première élection au suffrage universel date de 1848

VRAI : le 5 mars 1848, la République adopte le suffrage universel masculin qui ne sera plus remis en cause par la suite. Tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques peuvent voter et le vote devient secret.

3) Les femmes n'ont eu le droit de vote que beaucoup plus tard

VRAI : il faut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour que le droit de suffrage devienne réellement universel avec le droit de vote pour les femmes dans les mêmes conditions que pour les hommes. Elles ont voté pour la première fois en 1945.

4) Depuis 1944, il n'y a aucune évolution sur cette question

FAUX : deux évolutions majeures ont eu lieu : 1974 : l'âge d'exercice du droit de vote est abaissé à 18 ans
1992 : suite à l'adoption du Traité de Maastricht, le droit de vote est élargi à tous les ressortissants de l'Union Européenne pour les élections locales, premier pas vers une citoyenneté européenne.

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 19 janvier 2012

Principales décisions :

- Sécurité : demande de subvention auprès du CG57 pour la réalisation de travaux (passages piétons – réfection trottoir – pose de bandes pododactyles)
- Convention CAUE : point ajourné
- Logements communaux : demande de subvention à l'Etat au titre de la dotations des équipements des territoires ruraux, de l'ADEME ainsi que des fonds européens concernés, pour l'amélioration et la mise aux normes des 2 anciens logements de fonction des instituteurs (travaux estimés à 63 000€)
- Centre Faber : demande de subvention à l'Etat ainsi qu'à la Région lorraine pour l'amélioration et la mise aux normes du CSC Faber (travaux estimés à 85 606€)
- Prolongation du contrat balayage avec la sté SITA LORRAINE pour une durée de 6 mois

- Renouvellement de la Convention 2012 avec le refuge de BOUBA
- Validation du prix récompensant les 6 familles pour les concours des maisons et balcons fleuris et illuminés (60€ par lauréat)
- Modification du suppléant au conseil d'administration de l'EREA : Maurice BOYE
- Elaboration d'un Plan communal de sauvegarde avec l'aide de Cyril MEON, dans le cadre d'une VAE (validation des acquis de l'expérience)

Conseil du 9 février 2012

Principales décisions :

- Démolition d'une ancienne grange cadastrée section 01 parcelle 23
- Adhésion 2012 au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle)

NOUVEAUX VERNOS ET CONCOURS

Il y avait du monde à la mairie jeudi 9 février : Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine, Maire, accompagnée de l'équipe municipale et du CCAS, accueillait les habitants nouvellement arrivés à Verny. Du fait du lotissement des Bagrasses et de mouvements dans d'autres quartiers, ce sont plus de trente familles qui sont devenues vernosises en 2011. Les associations ont présenté comme habituellement leurs nombreuses activités, et le livret d'accueil, recueil d'informations pratiques, a été distribué aux nouveaux venus.

Cette sympathique rencontre a été aussi l'occasion de récompenser certains vernos qui se sont illustrés en 2011.

Lauréats du concours des maisons fleuries, organisé par l'amicale des maires de notre canton :

M. et Mme Pierre Bemer, 7 rue des Acacias

M. et Mme Jacky Pierre, 8 rue des Acacias

M. et Mme Jean-Jacques Mallavergne, 4 rue Prost

Gagnants du concours des maisons et balcons illuminés, organisé par la municipalité :

M. et Mme Armand Humbert, 9 rue d'Orceval

M. et Mme Bertrand Florsch, 61 rue de la Plénière

Mme Marie-Christine Pierrot et M. Pascal Deny, 10 rue du Moulin

Gagnants du concours photo, organisé par la municipalité : les adolescents du Pôle Art, activité organisée par l'AFRV et encadrée par Patricia Dumain. Notre photographe local, Sebimage-Metz, leur a offert un agrandissement de leur œuvre ainsi qu'un tirage pour chacun. Deux paires de jumelles ont été ajoutées par Photo Palace (Metz). Leur photo illustre l'agenda de poche 2012 ainsi que d'autres publications municipales, dont le livret d'accueil.

Félicitations à toutes et tous !

Le livret d'accueil est téléchargeable sur www.verny.fr/infos-pratiques/livret-daccueil, il est mis à jour environ 3 fois par an.



FÉVRIER DES THÉÂTRES

La 4^{ème} édition du Février des théâtres a permis à de nombreux habitants de venir passer des moments de rire et de convivialité entre amis ou en famille. Ils ont pu ainsi voir, à l'occasion des 14 spectacles présentés à Béchy, Louvigny, Orny, Solgne et Verny, des situations cocasses et des qui-propos qui ont fait fonctionner leurs zygomatics, loin des soucis quotidiens. L'apothéose a eu lieu le dernier jour à Verny, où la magie du bur-

lesque et du « décalé » a opéré grâce à deux troupes de professionnels, sans oublier les animations surprises des amateurs, le tout se clôturant par un buffet dînatoire. Merci et bravo à l'ensemble des organisateurs et participants, ainsi qu'au public, pour ces moments de partage et d'amusement dans une ambiance chaleureuse. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

INFORMATION JEUNESSE

La PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) devient la Mission locale de Metz Campagne.

Elle remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, sur les cantons d'Ars sur Moselle, Vigy, Pange, Verny, Montigny les Metz et Delme. Son rôle est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre les problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement par différentes actions :

– le contrat d'insertion dans la vie sociale permet d'accompagner les jeunes en difficulté vers un emploi durable. L'accompagnement est individualisé, régulier et global. Il est réservé aux jeunes ayant un niveau inférieur ou égal au bac+2 non validé

– l'atelier d'orientation a pour objectif de permettre aux jeunes suivis de construire un parcours d'orientation professionnelle par le biais de différents modules techniques, en parallèle de stages en entreprises

– le réseau de parrainage pour l'emploi est constitué de salariés ou de retraités qui peuvent accompagner des jeunes volontaires dans leurs recherches, par un soutien individuel ou collectif, et par l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi.

Une permanence a lieu en Mairie de Verny les 2^{èmes} mercredis du mois de 14h à 16h, sur rendez-vous auprès de la Mission locale de Metz Campagne :

66 rue de Pont à Mousson

57950 Montigny lès Metz

03 87 20 02 20 – paio-metz@wanadoo

NETTOYAGE DU PARC

C'est parti, le Parc du Château commence à se refaire une beauté ! Mardi 13 mars, une dizaine de bénévoles armés de tronçonneuses, cisailles et de leurs bras ont commencé à débroussailler, élaguer et couper les arbres inutiles. Grâce à eux, le Parc a déjà fière allure.

Les personnes qui désirent participer à ce grand nettoyage de printemps sont les bienvenues. Pour l'instant, les travaux sont prévus les mardis et samedis, de 9h à 12h. La municipalité met des outils à disposition et rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être bucheron pour travailler à ce chantier car, pour une personne à la tronçonneuse, il en faut au moins deux autres pour ramasser et entasser les branches.

Merci aux sympathiques participants !



« RÊVE D'ENFANT »

Dimanche 11 mars, plus de 300 personnes ont assisté au spectacle pour enfants présenté par l'association Les 2 Fées. Mettant en scène une vingtaine d'acteurs dans le rôle de personnages des contes et légendes connus, cette représentation de grande qualité a conquis les enfants mais aussi les adultes. Les splendides costumes réalisés par Virginie Gérardin permettaient immédiatement de reconnaître entre autres Pinocchio, la Belle et la Bête, Peter Pan, Merlin l'enchanteur ... pour n'en citer que quelques uns. Merci aux acteurs et à toutes les personnes qui nous ont offert ce moment de rêve.



BIBLIOTHÈQUE DE VERNY

Forte de près de 7500 ouvrages, la bibliothèque sous la responsabilité de Chantal Bricout permet dès le plus jeune âge de découvrir des livres, BD, documentaires ou albums, et aussi des revues à moindre coût. En effet, la cotisation annuelle est de 6 € pour les adultes. Le prêt est gratuit pour les jeunes et les enfants.

La bibliothèque est installée au Centre Faber dans des locaux mis gratuitement à disposition par la municipalité, qui verse également une subvention annuelle de 1 € par habitant. Une subvention exceptionnelle de 1500 € a été versée en 2009 et 2011 par le Conseil Général.

Aussi est-il possible de se procurer des ouvrages récents, des documents sur l'histoire, le tourisme, la santé, la psychologie, la nature etc...

Actuellement, vous pouvez aussi découvrir une exposition photos : « Verny 1900 à nos jours ». N'hésitez pas à venir, le meilleur accueil vous est réservé.

Heures d'ouverture :

Mercredi de 14h à 18h

Judi de 17h à 18h30 (période scolaire)

Vendredi de 17h à 18h30

Samedi de 10h à 12h



ÉTAT CIVIL

Naissances

Nathan DORVAUX-DE FEYTER

né le 16 décembre

Gabriel MORELLATO-GOMES D'OLIVIERA

né le 6 janvier

ON EN CAUSE

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

– Les locaux rénovés rue du château viennent d'accueillir une nouvelle activité. Marc Bunoust a installé sa société BTB Toiture le 1er février pour développer son activité de couverture et zinguerie à Verny.

– A compter du 1^{er} avril, une jeune kinésithérapeute, Isabelle Poinsignon, viendra s'établir au numéro 9 rue du château.

Le printemps au supermarché : ouverture de Carrefour Contact.

Mardi 20 mars a eu lieu l'inauguration du nouveau supermarché. Les vernos se sont précipités en grand nombre pour découvrir le nouvel agencement du magasin. Une station service 24h/24h vient compléter les services offerts dès le 21 mars.



FONTAINE FORTIFIÉE

Afin de valoriser les édifices remarquables, le SIVT (Syndicat intercommunal à vocation touristique du pays messin) a intégré la fontaine fortifiée de Verny dans son programme de signalisation. C'est ainsi que depuis quelques mois les touristes et les Vernos peuvent lire, sur un panneau apposé sur le mur de la fontaine, le descriptif de ce bloc de défense caché et masqué sous une façade décorative (petit homme en pierre taillée).

Cet ensemble fortifié construit au début du siècle dernier se situe rue de la Fontaine. Il avait pour mission de protéger la route d'accès au village (par l'ancien tracé de la route de Metz).



AGENDA

– 1^{er} avril à partir de 14h au parc du Château : multiples activités avec Verny Musiques Actuelles et les Compagnons d'Eole, au profit des enfants de l'école pour une classe découverte en Dordogne

– 21 avril à 20h au Centre Faber : soirée théâtre « Des jours sans pluie »

– 28 avril à partir de 10h : les motards de « Une rose, un espoir » sillonneront Verny (vente de roses au profit de la lutte contre le cancer)

– 12 mai : loto organisé par les Archers du Vernois

– En mai : exposition photos au parc du Château organisée par le Pôle Art de l'AFRV

– 2 juin : Printemps des Associations à partir de 14h

– Feu de la St Jean

– 20 juin : Fête de la musique

– 24 juin au parc du Château : « Peter fait un croquet à Verny » organisé par les Deux Fées